Cinquante troisième année. - N° 104 A Jeudi 30 et vendredi 31 mai 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 28

02 – AISNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SOISSONS

Ventes et cessions

RCS non inscrit.
COLLIN (Betty Murielle).
Nom d'usage : KACZMARECK.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 15500,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Fonds de commerce de débit de boissons de catégorie IV.
Adresse : 18, rue Quinquet, 02880 Bucy-le-Long.
Précédent propriétaire : 483 991 170 RCS Soissons. **ALLART** (Karine).
Date de commencement d'activité : 8 février 2019.
Publication légale : L'AXONAIS *du* 21 février 2019.
Oppositions : Etude de Me Edith Lemoine-Bruyeere 41 rue du Bac 02370 Vailly-sur-Aisne pour la validité..
Commentaires : Suivant acte reçu par Maître Edith LEMOINE-BRUYERRE, notaire associée à VAILLY SUR AISNE, le 8 février 2019, dossier 2019 00004554 référence 0204P01 2019N00326, Monsieur Eric Arnault DELORME et Madame Karine ALLART, son épouse, demeurant ensemble à BILLY-SUR-AISNE 213 rue de la Gorge, ont cédé à Madame Betty Murielle COLLIN, épouse de Monsieur Christiant Maurice KACZMARECK, demeurant ensemble à BELLEU (02) 49 bis route de Fère en Tardenois, le fonds de commerce de débit de boisssons de catégorie IV exploité à BUCY LE LONG (02) 18 rue Quinquet, en sommeil depuis le mois de juillet 2017, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac n° 0200101T en fermeture provisoire, pour lequel Madame Karine DELORME est immatriculée au RCS de SOISSONS, sous le n°483 991 170, moyennant le prix principal de QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (15.500,00 euros), et aux conditions convenues entre les parties. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Pour les oppositions, s'il y a lieu, qui seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, domicile est élu en l'étude de Me LEMOINE-BRUYERRE, notaire à VAILLY SUR AISNE, 41 rue du Bac..